

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR – PART I

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

BG LONG TERM VALUE – PART I (FR0011001023)

BOUSSARD & GAVAUDAN GESTION

Objectifs et politique d'investissement

Le FCP vise à surperformer l'indice Euro Stoxx 50 (dividendes réinvestis) sur un horizon de placement recommandé de 5 ans.

Ce fonds est un OPCVM géré activement dont la composition du portefeuille est à la discrétion de l'équipe de gestion. Il n'est pas fixé de limite quant à l'écart entre la composition du portefeuille et la composition de l'indicateur de référence de l'objectif de gestion.

La politique d'investissement repose sur une compréhension précise des fondamentaux et des dynamiques industrielles des entreprises dans lesquelles le portefeuille est investi ainsi que sur l'expertise de l'équipe de gestion dans l'appréhension de l'ensemble des instruments cotés et du trading de ces sociétés.

L'OPCVM est en permanence exposé à hauteur de 60% au moins sur un ou plusieurs marchés des actions émises dans un ou plusieurs pays de l'Union Européenne (dont les marchés de la zone Euro) et au Royaume-Uni. Eligible au PEA, l'OPCVM est, en outre, investi à hauteur minimum de 75% en actions des pays de l'Union Européenne. L'exposition au risque de marché autre qu'à celui de l'Union Européenne et du Royaume-Uni est plafonnée à 30%.

Il est à noter que la stratégie d'investissement pourra amener l'équipe de gestion à :

- sélectionner des actions de sociétés de petites et moyennes capitalisations qui pourront représenter une part importante de l'actif du fonds.
- investir à hauteur de 25% de l'actif net du fonds dans des obligations privées, notamment spéculatives, ou dans des obligations émises par des entités publiques.
- utiliser des instruments dérivés et des instruments intégrant des dérivés dans un but d'exposition au marché suffisante, d'arbitrage ou de couverture de portefeuille.

Les ordres de rachat sont centralisés chaque jour avant 14h00 (sauf certains jours stipulés sur le prospectus).

L'OPCVM est un FCP de capitalisation.

La gestion dynamique du fonds entraîne une rotation du portefeuille régulière. Des coûts supplémentaires sont prélevés par le dépositaire dans la cadre des commissions de mouvement. Aucune commission de mouvement n'est prélevée par la société de gestion.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible A risque plus élevé
rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. L'indicateur de risque de niveau 6 reflète l'exposition de l'OPCVM aux marchés d'actions européennes. Une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque de perte élevé. La classe 6 ne permet pas de garantir le capital et peut entraîner une perte en capital de l'investisseur. La classe 1 signifie que le capital est exposé à un risque plus faible mais que les gains potentiels sont limités ; elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et peut évoluer dans le temps.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur

- Le fonds peut être exposé au risque de crédit.

Ce risque mesure les pertes encourues par la détention dans le portefeuille d'instruments de taux émis par les entités du secteur privé. Il se matérialise par un écartement des rendements de ces instruments du secteur privé par rapport aux emprunts d'Etat, ce qui fait baisser leurs cours.

- Le fonds peut être exposé au risque de surexposition dans la mesure où il peut avoir recours à un effet de levier représentant 2 fois son actif net. Ce risque se traduit par une baisse plus rapide de la valeur liquidative en cas de mouvements de marché à la baisse.

Frais

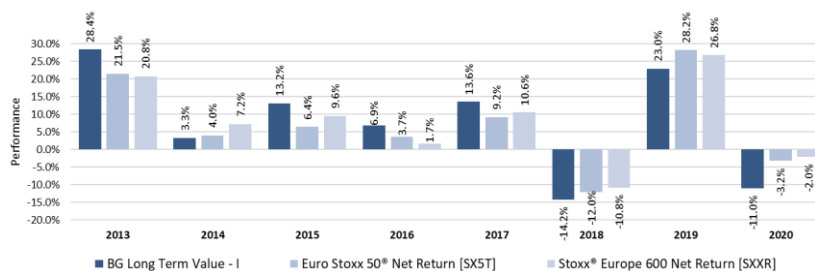
Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	3% TTC, non acquis à l'OPCVM
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1.14% sur la base des coûts du dernier exercice clos en février 2021
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Egale à 15% TTC de la surperformance du FCP par rapport à la meilleure performance entre zéro, l'indice de référence de l'objectif de gestion et l'indice Stoxx 600 dividendes réinvestis sur la période de référence. Montant de la commission de performance facturé au titre du dernier exercice : néant.

Ces chiffres peuvent varier d'un exercice à l'autre. Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la partie Frais et commissions du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.boussard-gavaudan.com

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais de transactions excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective. Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Performances passées



- Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps ;
- Ces performances sont nettes des frais de gestion fixes et variables mais ne tiennent pas compte des éventuels frais d'entrée ;
- Date de création de l'OPCVM : 15 décembre 2004 - date de création de la part I : 1^{er} mars 2011 ;
- Devise de libellé : euro.

Informations pratiques

Nom du dépositaire : RBC Investor Services Bank France

Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM :

Le prospectus de l'OPCVM, le rapport annuel et le document semestriel sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de Boussard & Gavaudan Gestion, 69 boulevard Haussmann 75008 Paris, France.
www.boussard-gavaudan.com.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative :

Les informations relatives aux autres catégories de parts existantes sont disponibles selon les mêmes modalités.

Type d'investisseur : L'OPCVM est ouvert à tous souscripteurs à l'exception des « US persons ».

Fiscalité : Le FCP est éligible au Plan d'Epargne Actions. Le FCP est non assujéti à l'Impôt sur les Sociétés. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement du fonds. Si l'investisseur n'est pas sûr de sa situation fiscale, il doit s'adresser à un conseiller fiscal ou à toute autre personne compétente en ce domaine.

La responsabilité de Boussard & Gavaudan Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

La Politique de rémunération de la société de gestion, qui décrit les modalités de définition et d'attribution des rémunérations et des avantages ainsi que les modalités de gouvernance, est disponible sur le site www.boussard-gavaudan.com ou sous forme d'exemplaire papier mis à disposition sur simple demande auprès de Boussard & Gavaudan Gestion.

Ce fonds est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. Boussard & Gavaudan Gestion est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 10 mars 2021.